

# HAR 1011 Art contemporain

Hiver 2019

**Responsable : Maxime Coulombe**

## Descripteur thématique

L'histoire de l'art contemporain est plurielle. Marquée par les bouleversements et les révoltes de la fin des années 1960 et fascinée par l'émergence de ce qu'on a appelé la postmodernité, son histoire n'est toutefois ni linéaire, ni le fait d'un mouvement immuable qui se prolongerait encore aujourd'hui. La diversité des pratiques et de leurs enjeux, des démarches et des styles, appelle une remise en contexte tant des événements majeurs ayant touchés le social et l'histoire récente, des problèmes artistiques posés par les questionnements postmodernes, que des rapports critiques qu'entretient l'art contemporain avec les pratiques artistiques qui l'ont précédé.

## Objectifs

1. Faire connaître les différents mouvements et tendances de l'art contemporain depuis la fin des années 1960 jusqu'au début des années 1990.
2. Étudier les manifestations et les pratiques visuelles associées à la dématérialisation de l'objet d'art, à la sculpture dans le champ élargi, à la postmodernité artistique, au retour au réalisme et à l'expressionnisme, au renouveau de la photographie, à l'installation, à la performance, etc.
3. Mettre en rapport ces pratiques artistiques avec ce que l'on a appelé la postmodernité et le contexte social et politique les ayant rendues possibles.

## Contenu

Présentation, mise en contexte et étude des différents types de pratiques artistiques contemporaines : postminimalisme, process art, arte povera, art conceptuel, land art, body art, peinture néo-expressionniste, photographie postmoderne, installation, performance, vidéo, nouvelle sculpture, etc. Examen des enjeux et des débats critiques, ainsi que des conceptions de l'art véhiculées par ces différentes approches.

## Démarche pédagogique

Exposés magistraux. Présentation d'images numérisées, de documents visuels, de vidéos, de sites Web, etc

## Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur « Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) » doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible. Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'informations, voir la Procédure de mise en application des accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca>.

## Évaluation

- Premier examen en classe : 30 %
- Second examen en classe : 35%
- Un essai sur un artiste ou un concept pertinent au thème du cours : 35 %

# Bibliographie

La bibliographie détaillée sera fournie au début du cours.

Compétence langagière

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Politique d'évaluation des études

Politique d'évaluation du français

Politique sur le plagiat

Politique de révision de notes

Évaluation du cours